EXTRAITS
DU RAPPORT DE RECHERCHE
Publié en septembre 2009 et réalisé avec le soutien du
GIP MISSION DE RECHERCHE DROIT ET JUSTICE
PAR
Jérome Pélisse (directeur scientifique), Carole Protais, Keltoume Larchet et Emmanuel Charrier
SUR
LES EXPERTS JUDICIAIRES EN ECONOMIE

PREAMBULE

Les informations qui suivent sont extraites d'un rapport de recherche concernant trois catégories d'experts judiciaires : les experts en économie, les experts en psychiatrie et les experts en interprétariat – traduction.
Les extraits sélectionnés sont issus de la première partie générale, de la conclusion générale et du chapitre consacré aux seuls experts en économie. Ce dernier chapitre a été plus particulièrement rédigé par Monsieur Emmanuel CHARRIER, professeur associé en sciences de gestion à l'Université de Paris-Dauphine et expert-comptable et commissaire aux comptes.

Messieurs Jerôme PELISSE et Emmanuel CHARRIER ont bien voulu associer la CNECJ au déroulement de leurs travaux et lui communiquer leur rapport final.

La sélection d'extraits qui suit a été réalisée par Pierre-Henri COMBE, chargé des enquêtes et statistiques au bureau national de la CNECJ, elle n'engage que lui.

BASE DE L'ENQUETE

Les auteurs ont adressé, en janvier 2008, un questionnaire très détaillé à l'intégralité des 1069 experts inscrits dans la rubrique « D - économie et finance » des listes d'experts inscrits près les Cours d'appel. Ce questionnaire concernait l'activité expertale de l'année 2007.
Le nombre de réponses reçues s'est élevé à 144, soit un taux de réponse de 13,5 %, très correct pour une enquête de ce type. Près de 95 % de ces réponses ont été envoyées par des experts comptables.

Les auteurs ont complété l'analyse des réponses au questionnaire par l'examen exhaustif des comptes rendus annuels d'activité des années 2003, 2005 et 2007 transmis aux Cours d'appel de Paris, Angers et Lyon. Cette étude complémentaire leur a permis de vérifier la bonne représentativité des réponses au questionnaire.

L'étude réalisée sur les comptes rendus d'activité de trois Cours d'appel a mis en évidence une diminution significative du nombre de missions dans le ressort de la Cour d'appel de Paris (une évolution comparable n'a pas été constatée à Lyon et Angers) :

	2003	**2005**	**2007**
Nombre de missions Cour d'appel de Paris	536	455	383

PYRAMIDE DES AGES

La pyramide des âges réalisée à partir des listes d'experts en économie montre que la très grande majorité des experts ont entre 48 et 68 ans avec une moyenne d'âge de 57 ans.
Mais ce constat moyen cache des disparités entre Cours. Six Cours ont la moitié de leurs experts âgés de plus de 60 ans et l'une d'elles (Aix en Provence) a les deux tiers de ses experts situés dans cette tranche d'âge.

DIPLOMES

Les experts « économistes » font état de diplômes d'un niveau élevé :

- 95 % des répondants font état d'un diplôme post-licence, le plus souvent relevant du champ de l'expertise comptable,
- 47 % sont titulaires d'un diplôme de grade supérieur (maîtrise en droit, école supérieure de commerce et, plus marginalement, école d'ingénieurs).

Près d'un expert sur cinq possède une formation juridique.

EXERCICE LIBERAL

86 % des répondants exercent en cabinet, le plus souvent de petite taille (51 % des cabinets comptent moins de 10 personnes). Toutefois, 11 % des experts indiquent appartenir à des organisations dont le chiffre d'affaires dépasse 100 M €.

IMPLICATION DANS LES ACTIVITES INSTITUTIONNELLES

Plus de la moitié des répondants (57 %) ont exercé des responsabilités institutionnelles dans les compagnies d'experts de justice, dans les compagnies de commissaires aux comptes et dans l'ordre des experts comptables.

NOMBRE DE MISSIONS

L'étude approfondie des informations issues des rapports d'activité adressés par les experts « économistes » des Cours d'appel de Paris, Angers et Lyon fait ressortir une diminution du nombre moyen d'expertises, qui est passé de plus de 5 en 2003 à 4,5 en 2005 et moins de 4 en

2007. Ces chiffres concernent les experts qualifiés de « stables » par les auteurs de l'étude, c'est-à-dire les experts inscrits en 2003 et exerçant toujours en 2007.
On peut également noter que 18 % des experts ayant répondu au questionnaire déclarent ne pas avoir eu de mission en 2007.

IMPORTANCE DES MISSIONS

L'essentiel (74 %) des missions représente moins de 100 heures d'intervention, et la part des missions de moins de 50 heures représente près de la moitié des missions (47 %).
Le portefeuille moyen se situe à 300 heures annuelles de missions. Trois experts sur quatre ont un portefeuille inférieur à 350 heures annuelles.
La strate des experts gérant un portefeuille de missions supérieur à 1600 heures représente seulement 4 % des répondants.

TAUX HORAIRES

L'analyse des réponses aux questionnaires fait ressortir des taux horaires pratiqués, en 2007, par les experts « économistes » se situant :

- pour 41 % d'entre eux, entre 75 et 100 € H.T
- pour 32 % d'entre eux, entre 100 et 125 € H.T

Ce sont donc près des trois quarts des experts qui ont pratiqué, en 2007, un taux horaire compris entre 75 et 125 € H.T.
Il est intéressant de noter que 71 % des experts indiquent pratiquer un taux horaire en expertise judiciaire inférieur d'au moins 25 % à leur taux moyen de facturation.
Les auteurs du rapport ont calculé que pour réaliser le chiffre d'affaires qu'ils auraient atteint sans pratiquer l'expertise judiciaire, les experts « économistes » devraient bénéficier d'un taux horaire judiciaire de 141 €.

SPECIFICITE DES EXPERTS INSCRITS SUR LA LISTE NATIONALE

Les experts inscrits sur la liste nationale en « économie et finance » sont au nombre de 40, soit 4 % des experts inscrits sur les listes des Cours d'appel.
Plus de la moitié de ces experts sont titulaires de deux diplômes, ou davantage, 40 % sont diplômés en droit (soit le double du taux de la population étudiée) et 40 %, également, sont diplômés d'écoles de commerce.
Le portefeuille moyen de ces experts est aussi le double de celui de la population expertale, il atteint 640 heures.
Cet écart se retrouve également dans le nombre de missions : les experts inscrits sur la liste nationale signalent, pour 2007, un nombre de missions achevées de 8,5, soit le double de celui de l'ensemble de la population examinée. Collectivement, ces 4 % des experts réalisent 20 % de missions d'expertises.
En revanche, leur taux de facturation moyen ne dépasse que de 20 % le taux de facturation moyen de l'ensemble de la population expertale.

REPARTITION DES MISSIONS PAR NATURE

D'après les réponses aux questionnaires les quatre catégories de missions principales sont les suivantes :

1- Estimer le préjudice subi à l'occasion de la rupture de relations d'affaires – *31,5 % des expertises*
2- Etablir des comptes entre les parties – *29 % des expertises*
3- Faire les comptes, évaluer les situations financières dans le cadre des divorces – *14, 5% des expertises*
4- Evaluer des entreprises (ou des titres des de sociétés) – *12,4 % des expertises*

RENOUVELLEMENT DU CORPS EXPERTAL

La mise en œuvre de la procédure de réinscription instituée par la loi de 2004 a entraîné un renouvellement des listes d'experts s'accompagnant d'une diminution du nombre de ceux-ci.
L'évolution des listes des Cours de Paris, Angers et Lyon est la suivante entre 2001 et 2008 :

Nombre d'experts économistes	**En 2001**	**En 2008**	***Evolution***
Cour d'appel de Paris	197	112	- 43 %
Cour d'appel de Lyon	48	41	- 14 %
Cour d'appel d'Angers	11	8	- 27 %

ABSENCE DE PROFESSIONNALISATION DE L'ACTIVITE EXPERTALE

En moyenne, les répondants indiquent que les missions à fins de justice occupent 25 % de leur temps, mais un expert sur deux leur consacre moins de 10 % de son activité, et seuls 11 % des experts sont concernés à plus de 50 % par les missions à fins de justice.

* * * * * * *